

L'an mil huit cent soixante neuf, le quatorze janvier à midi, le Conseil municipal de la commune de Combiers réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances en vertu de la circulaire de M. le Préfet en date du 10. Décembre 1868, à l'effet de désigner deux de ses membres pour faire partie de la Commission municipale chargée de juger les réclamations qui pourraient être faites sur la rédaction ou l'inscription de tout Actes sur la tête Autorale de 1869-70.

Le Conseil municipal réuni en nombre suffisant pour délibérer a désigné pour faire partie de la Commission dont il s'agit, Messieurs Nauge François adjoint municipal et Deruy Jean jeune membre du dit Conseil municipal.

fait et délibéré à la mairie de Combiers les jours, mois et an susdits. / -

Deruy martial
a déclaré ne savoir
Signer. -

~~Madaille~~
Deruy
Madaille

Janet de Lasfonds, Choiret
Forester

Dugrange